

4^{ème} tournoi de l'Hermitage et du Tournonais

Samedi 11 et dimanche 12 Avril 2015



Tournoi Adulte : séries B, C+/C-, D+/D-, NC

Tournoi Jeune : Poussins, benjamins, minimes

**Gymnase Jeannie Longo
07300 TOURNON SUR RHÔNE**

**Halle Multisports
07300 ST JEAN DE MUZOLS**



www.bcht.fr

Règlement particulier

4^{ème} Tournoi de l'Hermitage et du Tournonais

Adultes et Jeunes

11 et 12 Avril 2015

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBad sous la responsabilité des Juges - Arbitres.

Article 1

- Le Juge arbitre principal sera Frédéric PEREZ du club de Valence BCV 26, assisté de Jean-Marc SANJUAN du club de Guilhaud Granges TGV07.

Le tournoi est autorisé par la fédération française de badminton, **N°d'autorisation : en cours d'autorisation.**

Article 2

- **Le tournoi Adulte** est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton (FFBad) non-classés et classés dans les séries B, C, D. Tous les joueurs vétérans, séniors, juniors, cadets seront autorisés à participer à ce tournoi ; les minimes seront autorisés seulement si leur classement atteint à minima le niveau C; les benjamins et poussins ne seront pas autorisés sauf si leur classement atteint à minima le niveau B.

Les joueurs auront la possibilité de s'inscrire dans les séries B/C+/C-/D+/D-/NC

- **Le tournoi Jeune** est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton dans les catégories, minime, benjamin et poussin.

Article 3 : Tableaux proposés et mode de compétition

- Les tableaux proposés pour le tournoi adulte sont : **SH, SD, DH, DD et Mx.**
- Les tableaux proposés pour le tournoi jeune sont : **SH, SD, DH, DD .**
- Les tableaux de simple se dérouleront en poules de 3 ou 4 avec 2 sortants par poule, suivi de la phase éliminatoire.
- Les tableaux de doubles et mixtes se dérouleront en poules avec 1 ou 2 sortants suivant le nombre d'inscrits, suivi de la phase éliminatoire.
- Les organisateurs en accord avec les JA, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
- En fonction du nombre de participants dans certaines séries, l'organisateur se réserve le droit de fusionner, diviser ou de regrouper des séries. Les joueurs concernés par cette modification seront contactés par mail via leur club.



Article 4 : Inscription

- **Dans chaque série ou catégorie les joueurs auront le droit de s'inscrire sur 2 tableaux dans 2 séries ou catégories différentes.**
- **Dans chaque série ou catégorie les joueurs auront le droit de se surclasser dans la série ou catégorie immédiatement supérieure.** (ex poussin en benjamin mais pas en minime; D+ en C-)
- **Aucun joueur n'aura la possibilité de s'inscrire à la fois sur le tournoi adulte et sur le tournoi jeune** (ex un 1^{er} tableau en simple adulte et un 2^{ème} tableau en double jeune ne sera pas autorisé)
- **La date limite d'inscription** est prévue au **Vendredi 27 mars 2015**.
En cas de dépassement du nombre d'inscrits une liste d'attente sera constituée afin de pourvoir aux forfaits éventuels. Les inscriptions par courrier, validées de leur règlement seront prises en compte en priorité (cachet de la poste faisant foi)
Aucune inscription ne sera enregistrée après la date limite d'inscription.
- **Le tirage au sort** s'effectuera le **30 mars 2015** à l'aide du CPPP de la F.F.BaD à cette date. Seuls les joueurs en règles à cette date sur Poona seront pris en compte pour la confection des tableaux. (Licence, surclassement, suspension).
- **Les droits d'inscription ne seront remboursables qu'en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription ou pour cas de force majeure, justifiée par un certificat médical ou une attestation de votre employeur.**

Article 5 : Nombre de participants,

- **Le nombre de participants est limité aux 280 premières inscriptions, sachant que chaque tableau aura un nombre limité d'inscrits, afin de pouvoir proposer des poules en Simple, Doubles et Mixtes.**

Article 6 : Droits d'engagement

- Tournoi adulte: le montant sera de **15€** pour 1 tableau et **18€** pour 2 tableaux.
- Tournoi jeune : le montant sera de **10€** pour 1 tableau et **13€** pour 2 tableaux.

Article 7 : Mode d'inscription et de règlement

Les préinscriptions pourront se faire par mail : tournoibcht@gmail.com

Mais les inscriptions ne seront validées qu'à la réception du courrier et du règlement par envoi postal à l'adresse suivante : **Cassandra MENISSIER,**

11 B Allée des jardins d'Elodie 26600 PONT DE L'ISERE

L'inscription au choix reste possible et doit être prise en compte dans le règlement. Vous serez informés si une paire a pu être formée suite à votre inscription, dans le cas contraire vous serez remboursés le jour du tournoi.

Article 8 : Les volants

Les volants seront à la charge des joueurs. Seuls les volants homologués par la F.F.BaD sont autorisés. Ils seront au partage. En cas de désaccord, seul sera retenu le volant officiel de la compétition en vente dans le gymnase :

- Volants plumes (joueurs classés) : **Babolat aeroflex Pro**
- Volants plastique (joueurs non-classés) : **VOLANT BABOLAT TOURNAMENT**



Article 9 : Arbitrage

Tous les matchs seront en auto arbitrage. Si certains arbitres, stagiaires, souhaitent arbitrer des matchs, qu'ils se fassent connaître auprès de la table de marque ou des JA. En fonction du nombre de volontaires, nous pourrions éventuellement proposer un arbitre sur les finales, le dimanche.

Article 10 : Les matchs

- L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible l'échéancier, il pourra être modifié pour le bon déroulement de la compétition. Les horaires sont donnés à titre indicatif, les matchs pourront être lancés avec une heure d'avance maximum sur l'horaire annoncé.
- Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra le signaler au JA et à la table de marque.
- Pour le tournoi Adulte: les simples débiteront le samedi matin et les mixtes le samedi après-midi. Les tableaux de double se joueront le dimanche. Toutes les phases finales se dérouleront le dimanche après-midi.
- Pour le tournoi Jeune : les simples et les doubles débiteront le samedi. Toutes les phases finales se dérouleront le dimanche.

Article 11 : Temps de repos

- Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes, mais pourra être réduit avec l'accord des joueurs concernés et du Juge-Arbitre.

Article 12 : Le temps dit « d'échauffement » sur le terrain

- Les joueurs appelés à jouer auront droit à 3 minutes de préparation sur le terrain, test des volants compris, dans un délai de 5mn après l'appel de leur nom.
- Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5mn pourra être disqualifié par le JA.
- Les joueurs devront se présenter sur le terrain avec tout leur matériel : 2 raquettes, boissons, serviettes, volants, etc....
- Une chambre d'appel sera mise en place pour permettre aux joueurs d'être plus efficace sur leur temps d'échauffement.

Article 13 : Les terrains

- Le plateau de jeu est réservé aux joueurs, aux JA et organisateurs et aux coaches. Merci de respecter le nombre maximum de 2 coaches par demi-terrain.
- Le coaching sera accepté entre chaque point pour les salles de 6 ou 7 terrains. Dans le cas où la salle comporterait 9 terrains le coaching se fera à chaque pause de 11 et de set.

Article 14 : Règle en cas de volants touchant les structures

- Tout volant touchant une infrastructure fixe du gymnase sera compté faute, au service comme en jeu. Tout volant touchant un élément mobile du plafond (panneaux de basket, filins) en cours de jeu sera déclaré faute sauf au service où il pourra être engagé 3 fois.

Article 15 : Tenues et publicités

- Tout joueur et joueuse devra porter une tenue vestimentaire conforme au règlement officiel.
- La publicité sur les tenues devra également respecter le règlement officiel.



Article 16 : Dopage

- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra en informer le JA et être en mesure de présenter une ordonnance.

Article 17 : Forfait

- Tout forfait ou abandon après le tirage au sort et pendant la compétition devra être justifié dans un délai de 5 jours à réception par l'envoi d'un justificatif précisant NOM , Prénom, n° de licence du joueur , Nom et date de la compétition, à adresser à la ligue Rhône Alpes sous peine de sanction fédérale.

**Ligue Rhône-Alpes de badminton,
37, route du Vercors, 38500 Saint Cassien.**

Article 18 :

- La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.
- Toute contestation ou réclamation devra être présentée au juge arbitre par le joueur concerné.
- Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Le juge arbitre principal,

Les juge-arbitres adjoints

Frédéric PEREZ

Jean-Marc SANJUAN



www.bcht.fr

www.bcht.fr

